

LE TEMPS

Pendulaires Samedi 22 novembre 2014

La navette lacustre entre Chens-sur-Léman et Nyon sera supprimée en avril

Par Christian Lecomte

Un problème de parking va obliger les pendulaires à embarquer à Yvoire. Les Suisses n'ont pas été avisés de cette décision prise par la préfecture de Haute-Savoie

Jean-Yves Le Merrer, sous-préfet de Thonon-les-Bains, a confirmé au Temps la fermeture en avril de la navette lacustre entre Chens-sur-Léman et Nyon. La ligne N4, ouverte en 2005, transporte chaque jour 250 personnes. L'information parue il y a quinze jours dans l'hebdomadaire haut-savoyard Le Messenger et reprise dans les médias romands n'avait été que partiellement confirmée. Selon l'explication de Jean-Yves Le Merrer, c'est la situation du parking où stationnent les frontaliers qui rallient La Côte vaudoise qui a justifié cette décision.

«Cette aire enfreint la loi littoral qui interdit ce type d'équipement à une distance de moins de cent mètres du rivage. Par ailleurs, ce parking conçu pour cinquante automobiles en recevait trois fois plus, avec les nuisances que l'on imagine. Sa gestion était devenue anarchique», a indiqué le sous-préfet.

Le parking restera ouvert jusqu'à ce qu'une solution pérenne soit trouvée mais, poursuit le responsable, «il est acquis qu'à compter d'avril 2015, la traversée se fera à partir du port d'Yvoire, distant de 5 kilomètres de Chens». Techniquement, cela ne devrait pas poser de problèmes pour les usagers, car le temps pour rejoindre la Suisse sera identique (20 minutes) et les tarifs ne changeront pas. Les pendulaires seront toutefois pénalisés, car les parkings à Yvoire, village médiéval qui draine beaucoup de touristes, sont payants durant l'été et affichent souvent complets.

Aucune notification officielle pour la Suisse

Le sous-préfet a par ailleurs indiqué que les services de la préfecture de Haute-Savoie à Annecy avaient informé le canton de Vaud, qui finance majoritairement la ligne, ainsi que la CGN (Compagnie générale de navigation, basée à Nyon), de leur volonté de fermer la N4. Mais Vincent Krayenbühl, le directeur cantonal de la mobilité et des routes, affirme qu'il n'a pas encore reçu de notification officielle de la part du Conseil général de Haute-Savoie, et qu'il n'y avait pas de concertation. La CGN n'a, elle aussi, eu aucun contact avec les services de la préfecture de Haute-Savoie.

Le flou entoure donc la décision préfectorale, pour l'heure unilatérale, flou entretenu par le fait qu'en 2013, le préfet avait déjà menacé de fermer le parking et donc la ligne N4, avant de se raviser. Une autre question est de savoir pourquoi les services de l'Etat n'ont pas anticipé ce problème de parking, sachant que la loi littoral est entrée en vigueur en France en 1986. Jean-Yves Le Merrer reconnaît que «l'affaire n'a pas été excellemment gérée».